

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Délibération N° 072-2026

**DELIBERATION SUR
LES BIENS ACQUIS EN
2025 DEVANT ETRE
AMORTIS EN 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six le trente du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Date de convocation du Conseil : le 24 juin 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER, Mme Christine BOUILHAC, Mme Carinne SEGRETAIN, Mme Morgane BAYLE M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M. Pierre TRESMONTAN, M. Julien DE SOUSA, M. Charles ORLIANGES, M. Jean -Yves BUCHERAUD, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Absents excusés :

Mme Marion BOUYASSE, donne procuration à Mme Sylvie BOUDRIE
Mme Marie RAYNAUD, donne procuration à Fanny BONILLO

Secrétaire de Séance : Mme Paméla ALBA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Considérant l'acquisition en 2025 des biens suivants : tableau en annexe

Considérant la nécessité de procéder à l'amortissement de ce bien conformément à la réglementation en vigueur ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer la durée d'amortissement des biens suivant le tableau en annexe
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et écritures comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de la Corrèze

Reçu le

- 3 JUL. 2026

Contrôle de Légalité

ACHAT 2025	DUREE	MT ACHAT	MT AMORT	COMPTE
REFECTION LOCALAUTOMNE SEILACOIS	15	11404,25	760,28	28135
ACHAT MATERIAUX ECOLE	15	10608,60	707,24	28135
RENOVATION SALLE DE BAIN LOGEMENT				
TRESORERIE	15	2393,80	159,58	28135
PORTES GYMNASSE	15	16824,00	1121,60	28135
COMPRESSEUR	10	1080,00	108,00	28158
SONO MAS	5	1943,70	388,74	28158
PORTIQUE BAR ELOT	10	1303,10	130,31	28158
REMORQUE BENNE	7	2897,99	414,00	28158
PODIUM	10	3150,72	315,07	28158
MAIN COURANTE FOOT ET PARE				
BALLONS STADE FOOT	10	6398,16	639,82	28158
RENOUVELLEMENT PORTABLE TBI	5	672,00	134,40	28158
REPARATION HOTTE CUISINE ALSH	10	1599,60	159,96	28158
PORTE ENTREE MEDIATHEQUE	15	5704,39	380,29	28158
ECRAN INTERACTIF ET PORTABLE	5	3888,00	777,60	28183
		69 868,31	6196,91	

« Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 3 juillet 2026" »

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Laure CAPY

